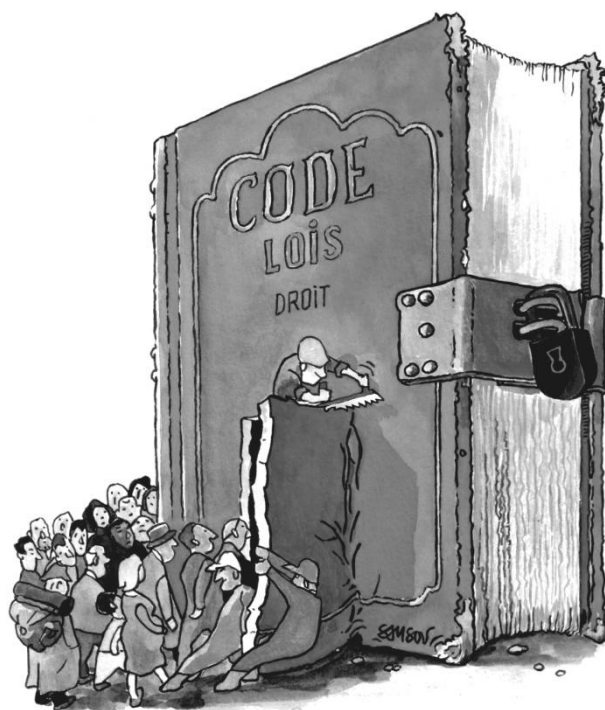


# COMITÉ d'ACTION JURIDIQUE

Pour l'accès au droit  
en milieu rural

## PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION

Avril 2013



[www.comite-action-juridique.fr](http://www.comite-action-juridique.fr)

## **LE CAJ EN 2012, QUELQUES CHIFFRES**

### **Ressources humaines**

264 adhérents  
50 bénévoles actifs  
2 salariés (1.6 équivalent temps plein)

### **Mission d'appui juridique participatif**

180 situations en 2012 :  
■ 59% de situations liées au foncier : statut du fermage, urbanisme, accès au foncier  
■ 41% sur d'autres sujets : installation et transmission, protection sociale, litiges avec l'administration, sociétés, contrats, successions, eau, accès au marché, banque et assurance, droit du travail,...

### **Modes de résolution**

■ 60% d'accords amiables obtenus sur les 63 situations où une médiation a été engagée  
■ 14 procédures judiciaires engagées en 2012 dont 12 au Tribunal paritaire des baux ruraux (TPBR), une en Cour d'appel suite TPBR, une au Tribunal administratif

*Et aussi, les années précédentes : Tribunal des affaires de sécurité sociale, Tribunal de grande instance en complément d'un avocat*

Le Comité d'action juridique (CAJ) est une association loi 1901, créée en Rhône-Alpes en 2006, dont le but est de permettre l'accès au droit pour tous en milieu rural, en proposant un soutien juridique alternatif et des formations. Huit associations départementales couvrent l'ensemble du territoire la région Rhône-Alpes. Dans chaque département, une équipe de bénévoles s'appuie depuis 2008 sur les compétences de deux salariés juristes et animateurs embauchés par l'association régionale : le CAJ Rhône-Alpes.

### **Une vision concrète du droit...**

Le droit est constitué de l'ensemble des règles régissant la vie d'une société. Penser le droit de cette manière conduit inévitablement à réfléchir aux conditions de l'exercice du droit. Dans nos sociétés modernes, l'élaboration et l'application du droit sont principalement déléguées aux pouvoirs législatif pour proposer et voter des lois, et judiciaire pour les interpréter et les appliquer.

Ces délégations n'exonèrent aucun d'entre nous de ses responsabilités dans le bon fonctionnement de la société : « nul n'est censé ignorer la loi ». Le droit s'impose à nous à chaque instant de la vie : autorité parentale, code de la route, réglementation du travail, école, impôts, élections, voisinage, loisirs, etc. Il appartient donc à toutes les composantes de la société, individus, entités morales, corps sociaux, de s'impliquer dans les applications et les évolutions du droit.

C'est sur cette approche que le CAJ fonde sa démarche pour l'accès au droit en milieu rural, par le développement de ses activités d'information, d'orientation et de formation des populations rurales, et surtout, d'accompagnement des personnes confrontées à un problème juridique. Les méthodes de travail pratiquées s'appuient notamment sur deux aspects essentiels de cette perception du droit : le droit fait partie de notre vie quotidienne, et le droit est l'affaire de tous. (Il n'est pas une discipline abstraite pratiquée seulement par des spécialistes en des lieux aux accès limités.)

### **... qui conduit à une méthode participative et collective**

A l'image des boutiques de droit ayant vu le jour en milieu urbain dans les années 70, le fonctionnement des CAJ repose à la fois sur des pratiques de solidarité et sur la participation des individus ou groupes d'individus à la résolution de leurs propres problèmes juridiques.

Lorsqu'une personne contacte l'association, elle est mise en relation avec un bénévole qui organise une première rencontre avec tout ou partie de l'équipe (au minimum un binôme). Ce premier temps entre ruraux confère dès le départ un caractère humain au soutien juridique, une proximité sociale et géographique. Après cette première rencontre, des éléments complémentaires sont rassemblés pour mieux connaître la situation : documents, observations de terrain, rencontres avec le voisinage, entrevues avec les autres parties notamment en cas de conflit.

Le CAJ décide de soutenir la personne si la demande lui paraît légitime et si elle s'accorde avec l'équipe sur l'issue à rechercher. Elle adhère alors à l'association. Dans les cas de conflits ou de litiges, une médiation est systématiquement tentée.

Sur le plan juridique, les bénévoles ont reçu une formation de base et, la pratique aidant, sont capables d'apporter eux-mêmes les éléments de droit. Au besoin, ils font appel aux juristes salariés du CAJ régional pour les préciser. Si un rendez-vous avec le juriste est organisé, plusieurs bénévoles du CAJ sont présents. On instaure alors des échanges triangulaires et équilibrés entre la personne soutenue, les bénévoles et le juriste. Ainsi, la personne ne confie pas son problème au seul juriste, mais participe activement à sa résolution.

Les éléments juridiques sont replacés dans le contexte familial, social et économique pour élaborer avec le demandeur la stratégie la plus adaptée. Dans cette méthode de travail, les juristes du CAJ n'ont pas une attitude d'experts gardien des textes et tentent de mettre le droit à la portée et à la critique de tous.

### **Ne pas déléguer l'acte judiciaire**

La démarche d'appropriation ne s'arrête pas à la porte du tribunal. Si la stratégie juridique est préparée avec le juriste et si, en cas de procédure, c'est lui qui rédige les documents judiciaires (saisines, conclusions, etc.), l'intervention devant le tribunal n'est déléguée ni au juriste du CAJ ni à un avocat. Devant les juridictions qui le permettent, c'est un membre du CAJ qui assiste la personne, jouant, à sa manière, le rôle d'avocat. Devant les tribunaux où l'avocat est obligatoire, le CAJ fait appel à l'un de ceux qui acceptent de collaborer à la méthode de travail du CAJ et à la stratégie définie avec le demandeur.

### **Une action de long terme**

L'action des CAJ n'est à l'œuvre dans toutes ses

## **FORMATIONS**

- Baux ruraux et autres contrats d'accès au foncier
- SAFER et contrôle des structures
- Documents d'urbanisme
- Permis de construire
- Outils juridiques de préservation du foncier agricole
- Chemins et droits de passage
- Droit de propriété, servitudes
- Régimes matrimoniaux et successions
- Sociétés d'exploitation agricole
- Aménagements pastoraux
- Gestion des biens fonciers communaux
- Organisation juridique et judiciaire
- Pratiques populaires du droit
- Mises en situation : assister des parties au tribunal

*20 journées par an en moyenne.*

*Public : agriculteurs, candidats installation, salariés d'OPA, de centres de formation ou d'associations, élus ou agents de collectivités.*

composantes et à l'échelle régionale que depuis 2008. Elle reste donc récente et limitée. Les CAJ sont intervenus sur plus de 530 situations, principalement liées à des problématiques agricoles, notamment foncières. L'ouverture aux autres aspects de la ruralité se fait progressivement, en parallèle à l'étoffement des équipes et de la diversification de leurs membres. L'implication que représente l'action juridique pour les bénévoles est très importante, et c'est une de nos difficultés pour développer les équipes. L'autre frein principal est d'ordre financier puisque l'action est coûteuse et que les CAJ demandent aux personnes soutenues une contribution financière bien inférieure aux frais facturés par un service juridique ou un avocat.

Sur le plan qualitatif, les résultats obtenus par les CAJ sont très encourageants. Les situations accompagnées trouvent le plus souvent des issues positives, y compris dans le cas de procédures judiciaires. Il est par contre beaucoup trop tôt pour faire un bilan sur les avancées des droits. Mais des changements sont d'ores et déjà visibles sur le plan des rapports sociaux. Par exemple, suite à plusieurs cas similaires traités par le CAJ sur un même territoire, des comportements d'abus de pouvoir d'une administration se sont arrêtés.

Mais le plus satisfaisant est le changement d'attitude des personnes soutenues vis-à-vis de leurs difficultés, du droit et des institutions. La meilleure façon de l'illustrer est de citer les paroles de l'une de ces personnes, qui depuis a intégré l'équipe du CAJ : *« Grâce au soutien du CAJ, la peur s'en va, la confiance revient, notre dignité aussi. Au-delà de notre situation, c'est nous qui avons changé. Moi qui ignorais, il y a quelques mois, jusqu'à l'existence du code rural, me voilà plongée dedans ! C'est passionnant de voir comment avec du droit on peut créer du droit ».*

### **Autres missions**

Parce que c'est un bon moyen de prévenir les difficultés et les conflits, le CAJ propose également des formations collectives. Les formations ont pour but de rendre accessible à chacun des éléments de droit utiles au quotidien. L'offre actuelle est plutôt liée à des problématiques agricoles mais se diversifie sur des thèmes transversaux.

Le CAJ œuvre aussi en faveur de l'accès au juge, par une campagne pour la préservation des Tribunaux paritaires des baux ruraux notamment.

Il essaie également de favoriser les rapprochements entre le monde rural et le monde du droit, et de sensibiliser les différents acteurs aux pratiques alternatives du droit.

## **CONTACTS**

### **Comité d'action juridique Rhône-Alpes**

58 rue Raulin  
69007 LYON

Tél. : 04 81 91 99 04

[contact@comite-action-juridique.fr](mailto:contact@comite-action-juridique.fr)

[www.comite-action-juridique.fr](http://www.comite-action-juridique.fr)

### **Contacts presse**

Marick Meunier

Tél : 06 76 25 48 24

Guy Perret

Tél : 06 81 13 78 18

## **FINANCEURS**

Au niveau régional :

**Rhône-Alpes** Région

Au niveau  
départemental :

**l'ain**

Conseil général

Conseil général  
**LOIRE**  
EN RHÔNE-ALPES

Conseil  
Départemental  
de l'Accès  
au Droit  
de la  
Savoie

**CDAD**  
73

Conseil départemental  
d'accès au droit de  
l'Isère